

vernement du Canada et non celui du Royaume-Uni, assumât l'administration. Cette formule, à mon avis, était indispensable à la collaboration amicale et effective entre les deux corps d'aviation, non moins qu'entre les deux gouvernements.

Depuis longtemps on a reconnu le principe constitutionnel qui veut que tous les établissements militaires en territoire canadien doivent appartenir, être maintenus et administrés par le gouvernement du Canada, mandataire du peuple canadien. C'est en vertu de ce principe que le gouvernement britannique cessa d'avoir au pays des stations navales et des garnisons. Le Canada s'est chargé lui-même de tous les établissements de défense en territoire canadien. Notre gouvernement a estimé que toute mesure à l'encontre du principe sur lequel repose cette évolution historique serait inacceptable au peuple canadien.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable sénateur me permet-il de lui poser une question? Si l'offre du Canada fut faite immédiatement après que la proposition britannique lui eut été soumise, ainsi que cette déclaration le laisse entendre, comment expliquer la déclaration faite à la Chambre anglaise le 5 juillet?

L'honorable M. DANDURAND: J'en parlerai un peu plus loin.

Le très honorable M. MEIGHEN: Le ministre britannique affirma qu'étant donné l'accueil fait à cette proposition, la question entière avait été mise de côté.

L'honorable M. DANDURAND: Nous verrons bien. Mais d'abord je tiens à continuer ma lecture du discours prononcé par le premier ministre:

En l'occurrence, le gouvernement canadien a été, toutefois, loin de prendre une attitude négative. Le désir que nous avions de collaborer de la façon la plus efficace a été bien précisé dans la déclaration suivante que j'ai faite au Parlement à l'égard de l'attitude du Canada: "Nous voulons bien", ai-je dit, "créer au Canada des établissements qui seraient les nôtres et où les pilotes anglais pourraient recevoir leur formation, mais ceux-ci devront être entraînés dans des institutions qui seront sous la direction du gouvernement canadien et dont le ministre de la Défense nationale sera entièrement responsable au Parlement."

Cet énoncé de la politique canadienne fut très bien accueilli par le gouvernement du Royaume-Uni. Le 7 juillet 1938, à la Chambre des communes anglaise, sir Kingsley Wood, secrétaire d'Etat pour l'air, répondit dans les termes suivants à quelqu'un qui lui demandait si la déclaration du premier ministre du Canada avait été portée à son attention: "Oui, monsieur, une offre en ce sens a été communiquée au gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni par le Haut-commissaire canadien au nom du premier ministre du Canada. Nous avons répondu que nous prisions beaucoup cette offre et, selon la proposition du premier ministre canadien, on est à conclure des arrangements en vue d'envoyer immédiatement au Canada un officier qui aura mission d'examiner, de concert avec le gouvernement canadien, la possibilité d'élaborer un plan d'entraînement au Canada."

Quelques semaines plus tard, le gouvernement britannique envoyait au Canada un officier de la Royal Air Force et le chargeait des études préliminaires en question. Pendant le séjour au Canada de cet expert du ministère de l'air, on étudia attentivement l'organisation nécessaire et les moyens propres à assurer l'exécution d'un plan commun d'enseignement supérieur pour les pilotes des forces aériennes du Royaume-Uni et du Canada. Cette étude se fit en collaboration avec les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et les officiers supérieurs du corps d'aviation royal canadien.

Le Corps d'aviation royal canadien comptait donc des officiers supérieurs.

Le très honorable M. MEIGHEN: Si l'honorable sénateur le préfère, je ne l'interromperai pas.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'y vois pas d'inconvénient.

Le très honorable M. MEIGHEN: Il fait allusion à une déclaration formulée à la Chambre des communes britannique le 7 juillet 1938. Or, deux jours auparavant, lord Stanley, en réponse à une question de Sir Henry Croft, qui voulait savoir si l'on avait entamé des pourparlers avec le gouvernement canadien relativement à l'établissement au Canada d'une école d'entraînement des pilotes britanniques, fit la déclaration suivante:

Certains entretiens préliminaires ont eu lieu, à la suite desquels l'on a décidé de ne pas pousser plus avant cette question.

L'honorable M. DANDURAND: Mais entre le 5 et le 7 juillet, le Haut-commissaire britannique au Canada communiqua au premier ministre une offre qui fut acceptée.

Le très honorable M. MEIGHEN: Mais c'était en juillet et non en mai.

L'honorable M. DANDURAND: Cette offre fut faite...

Le très honorable M. MEIGHEN: Cette offre fut faite à la suite des reproches qui furent adressés au gouvernement.

L'honorable M. DANDURAND: Il n'y avait pas matière à reproches, puisque le premier ministre s'appuyait à ce propos sur le droit, l'autonomie et la constitution du Canada. Et sur ce point le parti libéral l'appuyait entièrement.

Le très honorable M. MEIGHEN: Mais la proposition soumise en mai fut suivie d'un refus net.

L'honorable M. HARMER: L'on n'entama jamais de pourparlers officiels.

L'honorable M. DANDURAND: Le secrétaire d'Etat pour l'air déclara que l'on enverrait immédiatement quelqu'un pour étudier la situation. C'est ce qui arriva.